Commission de Santé | Egalité Liberté fraternité

hôpitaux Militaires | Le gouvernement provisoire de la france est Révolut.re jusqu'à la paix

Ms 2487

Rapport

Sur les hôpitaux de Poissy.

L'an deuxieme de la République le 4eme jour de Praireal d'après l'arrêté de la Commission de santé qui me désignoit à l'effet de visiter les hôpitaux de Poissy et de me concerter avec les officiers de santé de ces hôpitaux pour le bien du service et le soulagement de nos fréres d'armes, je me suis transporté à Poissy et j'ai visité d'abord la maison des ursulines.

Cette maison m'a parue peu propre à faire un hôpital, point de circulation d'air, point d'eau, point de latrines, les plafonds très bas, les gros murs salpetrés, et ne pouvant contenir qu'environ deux cent malades.

la dépense seroit aumoins de cinquante mille livres pour la mettre en Etat.

Point de cuisine, ni de Pharmacie: il y avoit cent quatre vingt dise malades, tous couchés sur des paillasses par terre, les lits se touchants, étouffés plusieurs dans des chambres étroites d'autres dans le fond d'une Eglise et d'une sacristie très humides, sans pouvoir rendre leurs déjections autre part que dans des pots et sur le nez les uns des autres.

Je suis passé de là au grand hôpital j'ai trouvé sept cent malades couchés seuls dans des lits espacés

B.I.U.M. Paris

a deux pieds et demi tant au pourtour qu'au milieu des salles très vastes très aérées, l'eau en abondance; les latrines manquoient mais on avoit ordre de les faire.
Je me suis fait ensuite conduire dans les salles disposées à recevoir des malades et les ayant reconnues en état et propres à recevoir trois cent malades, j'ai de concert avec les officiers de santé des deux hôpitaux, arrêté que les malades de l'hôpital des ursulines seroient transportés dès le même jour au grand hôpital et que tous les officiers de santé s'en partageroient le service;
J'estime en outre qu'on ne peut mettre à l'hôpital des ursulines aucun malade qu'au préalable les réparations ne soient faites.

Berthollet

Ouye la lecture du Rapport cy dessus la Commission de Santé l'adopte et arrête que copie en sera adressée à la Commission des secours publics les dits jours et an que dessus.

Les Membres de la Commission de Santé

Berthollet [illegible] Hego(?)
Bayen
Pelletier Thiery Secretaire

B.I.U.M. Paris